

# Fiche de Données de Sécurité

## SANITEC BLU WC GEL

Conforme aux règlements (CE) n ° 1907/2006, (CE) n ° 1272/2008 et ses modifications ultérieures

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: SANITEC BLU WC GEL

Code commercial: 1940

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Gel nettoyant détartrant pour WC

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ITALCHIMICA s.r.l.

Riviera Maestri del lavoro 10 35127

Padova Italy Phone +39 049 8792456

La distribution des produits:

ITALCHIMICA s.r.l. ||Riviera Maestri del lavoro 10 35127 Padova Italy ||Phone +39 049 8792456

- [www.sanitecitalia.com](http://www.sanitecitalia.com)

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

[regulatory@italchimica.it](mailto:regulatory@italchimica.it)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence +33(0)145425959 (France); 070 245245 (Belgique); 8002 5500 (Luxemburg).

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Met. Corr. 1, Peut être corrosif pour les métaux.

⚠ Danger, Skin Corr. 1A, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

# Fiche de Données de Sécurité

## SANITEC BLU WC GEL

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BISETHANOL

Hydrogen chloride

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration  $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

Contenu du produit :

Agents de surface cationiques, Agents de surface non ioniques < 5 %

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non Applicable

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 15\%$ - < 17.5%	Hydrogen chloride	Numéro 017-002-01-X Index: CAS: 7647-01-0 EC: 231-595-7 REACH No.: 01-2119484862-27-0083	<p>⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314                      ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335                      Limites de concentration spécifiques:                      C <math>\geq 25\%</math>: Skin Corr. 1B H314                      10% <math>\leq</math> C &lt; 25%: Skin Irrit. 2 H315                      10% <math>\leq</math> C &lt; 25%: Eye Irrit. 2 H319                      C <math>\geq 10\%</math>: STOT SE 3 H335</p>
< 2.5%	2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BISETHANOL	CAS: 25307-17-9 EC: 246-807-3	<p>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302                      ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314                      ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400</p>
< 2.5%	Ethanol, 2,2'-iminobis-, N-tallow alkyl derivs.	CAS: 61791-44-4 EC: 263-177-5 REACH No.: 01-2119510877-33-XXXX	<p>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302                      ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314                      ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400</p>
< 2.5%	(Z)-Octadec-9-enylamine, ethoxylated	CAS: 26635-93-8 EC: 500-048-7	<p>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302                      ⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318                      ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400</p>
< 2.5%	composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-C16-alkyldiméthyl, chlorures	CAS: 68424-85-1 EC: 270-325-2	<p>⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318                      ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410                      ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302                      ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314                      ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400</p>

# Fiche de Données de Sécurité

## SANITEC BLU WC GEL

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation

# Fiche de Données de Sécurité

## SANITEC BLU WC GEL

d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Utiliser le système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydrogen chloride - CAS: 7647-01-0

UE - TWA(8h): 8 mg/m<sup>3</sup>, 5 ppm - STEL: 15 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm

ACGIH - STEL: Plafond 2 ppm - Remarques: A4 - URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

Non Applicable

Valeurs limites d'exposition PNEC

Non Applicable

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utilisez des visières de sécurité fermées conformes à la norme EN 166, n'utilisez pas de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection conformes à la norme UNI EN 374-3 de classe 3 ou supérieure (p. Ex. PVC, néoprène ou caoutchouc). L'aptitude et la stabilité d'un gant dépendent de l'utilisation; par exemple, la durée, la fréquence de contact et la résistance chimique des matériaux, de sorte que le choix final doit tenir compte des conditions spécifiques d'utilisation.

Protection respiratoire:

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

## Fiche de Données de Sécurité

### SANITEC BLU WC GEL

Contrôles techniques appropriés  
Aucun

#### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	transparent	--	--
Odeur:	Pas important	--	Paramètre Non Pertinent Pour Le Type De Produit.
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas important	--	--
Inflammabilité:	Non Applicable	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	--
Point éclair:	Pas important	--	Paramètre Non Pertinent Pour Le Type De Produit.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre Non Pertinent Pour Le Type De Produit.
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre Non Pertinent Pour Le Type De Produit.
pH :	1 +/- 0.5	Contrôle Instrumental	--
Viscosité cinématique:	Non Applicable	--	--
Hydrosolubilité:	Pas important	--	Paramètre Non Pertinent Pour Le Type De Produit.
Solubilité dans l'huile :	Pas important	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas important	--	--
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre Non Pertinent Pour Le Type De Produit.
Densité et/ou densité relative:	Pas important	--	--

# Fiche de Données de Sécurité

## SANITEC BLU WC GEL

Densité de vapeur relative:	Pas important	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	Non Applicable	--	--

9.2. Autres informations  
Pas autres informations importantes

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

### RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

Non Applicable

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Non Applicable

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$

### RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Non Applicable

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non Applicable

# Fiche de Données de Sécurité

## SANITEC BLU WC GEL

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non Applicable

### 12.4. Mobilité dans le sol

Non Applicable

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 1760  
IATA-UN Number: 1760  
IMDG-UN Number: 1760

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.  
IATA-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.  
IMDG-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 8  
ADR - Numéro d'identification du danger : 80  
IATA-Class: 8  
IATA-Label: 8  
IMDG-Class: 8

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: II  
IATA-Packing group: II  
IMDG-Packing group: II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine pollutant: No  
IMDG-EmS: F-A,  
S-B

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -  
ADR-S.P.: 274  
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): (E)  
IATA-Passenger Aircraft: 852  
IATA-Subsidiary hazards: -  
IATA-Cargo Aircraft: 856

## Fiche de Données de Sécurité

### SANITEC BLU WC GEL

IATA-S.P.: A3 A803  
IATA-ERG: 8L  
IMDG-Subsidiary hazards: -  
IMDG-Stowage and handling: Category A SW2  
IMDG-Segregation: -

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
Non Applicable

Le produit est transporté dans des conditions répondant aux critères d'exemption pour le transport ADR.

#### **RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Pronto all'Uso

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 %

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 g/Kg

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

# Fiche de Données de Sécurité

## SANITEC BLU WC GEL

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Met. Corr. 1, H290	D'après les données d'essais
Skin Corr. 1A, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

# Fiche de Données de Sécurité

## SANITEC BLU WC GEL

STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
-----------------	-------------------

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.